Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de rétractation pour abonnement internet frauduleux

Par Futgend

Bonjour,
Hier soir, le lundi 5 avril 2021 je me suis abonnée à une offre d'abonnement du site etudier.com. Le problème est que dans l'offre, il y a écrit en gros «9?95 par mois» puis «résiliable a tout moment», j'ai donc payé l'abonnement en ligne avec ma carte avec pour intention de ne le prendre que pour un mois et de résilier l'abonnement avant la fin du mois. A la suite de mon payement, une notification de ma banque m'est apparu comme à mon habitude, sauf que j'ai découvert avec horreur sur la notification que le montant n'était pas 9?95 par mois mais bien 119? à l'année. En effet, bien en dessous du «9?95 par mois» sur l'offre, il y a écrit en tout petit en minuscule «119? à l'année» sauf que c'est écrit de manière à ce que l'on ne le voient pas vraiment et que l'on comprenne que l'offre est de 9?95 par mois. Je ne sais donc pas quoi faire, j'ai l'impression d'être victime de tromperie, la juxtaposition des mots sur l'offre a clairement était fait pour tromper les acheteurs, leurs offres ne sont pas claires. D'ailleurs, je ne suis pas la seule à avoir subi le même problème, quand on cherche sur internet les avis d'étudier.com , on peut voir des centaines de commentaires affirmant s'être fait arnaquer et trompé exactement de la même manière que moi. J'aimerais donc savoir si il y a une quelconque possibilité que je me fasses rembourser. Il faut savoir aussi que le prélèvement n'est pas encore affiché sur le site de ma banque, donc pourrai-je demander à ma banque de bloquer le prélèvement à venir? ou sinon pourrai je effectuer une démarche avec ma banque pour que je puisse être rembourser par la suite? Pourrai je aussi faire jouer en même temps que la tromperie, le droit de rétractation ? A savoir que j'ai envoyé un mail à étudier.com pour faire une demande de rétractation d'achat mais ils ne m'envoies que des messages automatique me disant qu'aucun payement n'est remboursable, ont-il droit de ne pas me rembourser? Le droit de rétractation de 14 jours prévu par le Code de consommation est il possible pour les abonnements en ligne? Voilà à peu près toute mes questions. A la personne qui me répondra merci d'avance infiniment. Je suis vraiment perdu.

Par AGeorges

Bonjour Futgend,

Récupérez :
- l'adresse postale de cette société,
- Un modèle de formulaire de rétractation que vous remplirez.
  Vous disposez de 14j pour envoyer ce courrier. Ne traînez pas.

Envoyez le tout en LR/AR.
Vous devez être remboursé sous 14 nouveaux jours après réception de votre courrier. Tout dépassement implique une majoration du remboursement.
Notez bien toutes les références du vendeur. Au besoin, une interrogation genre Infogreffe vous donnera des détails d'identification en plus. Une disparition à la cloche de bois est toujours possible.